

## SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1914

---

PRÉSIDENTE DE M. É. HOUZÉ.

---

La séance est ouverte à 8 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures.

OUVRAGES PRÉSENTÉS. — *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1913, n° 10.

*Bulletin de la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique*, 1913, nos 9-11.

*Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique*, 1913, nos 9-11.

*Bulletin de la Société belge de géographie*, 1913, n° 5. — Haarfeld, En Brousse. — J. Leclercq, La Finlande et les Finlandais.

*Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie*, Procès-verbaux, n° 10, 1913.

*Chronique archéologique du Pays de Liège*, 1914, nos 1 et 2.

*Revue anthropologique*, 1914, n° 1. — F. Schrader, Les lois de préservation aux Etats-Unis. — D. Goldschmidt, Notice sur les vases antiques. — XLIV<sup>e</sup> Congrès des Anthropologistes allemands.

*Zeitschrift für Ethnologie*, 1913, fasc. 4 et 5. — Beltz, Rob., Sechster Bericht über die Tätigkeit der von der Deutschen anthropologischen Gesellschaft gewählten Kommission für prähistorische Typenkarten.

*The Medico-legal Journal*, 1913, n° 1.

*Uplands fornminnes förenings Tidskrift*, XXIX.

*Alf. de Loë*, Les fouilles de M. Louis Cavens à Spiennes en 1912. (Extrait du « Bulletin des Musées royaux du Cinquantenaire », 1913.)

*Karl Penka*, Die alten Völker Westeuropas und Nordafrikas. (Extrait de « Politik-anthropologischen Revue », XII<sup>e</sup> année, n° 6.)

CORRESPONDANCE. — On nous annonce la naissance d'une nouvelle revue : *Archiv für Frauenkunde und Eugenik*, dirigée par le Dr Max Hirsch, de Berlin.

Il s'est fondé à Vienne une société qui s'occupe de préhistoire et qui porte le nom de « Wiener prähistorische Gesellschaft ». Le président en est le Prof<sup>r</sup> Moritz Hoernes, et le secrétaire général, le Dr Oswald Menghin.

Le Congrès préhistorique de France tiendra sa dixième session à Aurillac (Cantal), du 23 au 29 août de cette année. Le programme n'en est pas encore complètement élaboré, mais parmi les questions importantes inscrites à l'ordre du jour, nous pouvons citer : les éolithes (Le Puy-Courny, Cantal), les sculptures sur rochers des montagnes du Cantal, les dolmens du Cantal. De nombreuses excursions seront organisées. Pour tous renseignements, s'adresser au Dr Marcel Baudouin, rue Linné, 21, à Paris.

La Ligue pour la défense de la Fagne nous a fait parvenir le texte de la pétition qu'elle a adressée à la Chambre des Représentants, dans le but de créer un Parc national dans les Hautes-Fagnes, afin d'y voir se conserver son caractère particulier, sa flore et sa faune spéciales.

Le Dr Van Schevensteen fils nous remercie pour sa nomination de membre effectif de notre Société. Il s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.



**Alphonse BERTILLON**  
**1853-1914**

ALPHONSE BERTILLON.  
COMMUNICATION DE M. TH. BORGERHOFF.

MESSIEURS,

Le vendredi 13 courant, les journaux annonçaient, dans leur édition du soir, que le célèbre chef du Service de l'identité judiciaire à Paris, l'inventeur de l'anthropométrie judiciaire, Alphonse Bertillon, qui était membre de la Société d'anthropologie de Paris et membre correspondant de notre Société, venait de succomber.

Notre Secrétaire général a bien voulu me demander de vous retracer sa carrière, de caractériser son œuvre. M. le Dr De Keyser allait au devant de mes désirs. Quelle tâche, en effet, pouvais-je accepter avec plus de reconnaissance que de rendre devant vous l'hommage suprême à l'éminent collègue emporté par une mort trop tôt venue ?

Je viens de prononcer le mot « collègue ». Oui, administrativement nous étions collègues ; mais je ne m'illusionne pas sur la valeur de ces équivalences administratives. Bertillon était avant tout notre maître, le maître de tous les chefs de services d'identité, de tous les experts, peut-être de tous les savants qui ont fait de l'identification leur spécialité.

Né le 22 avril 1853, à Paris, Alphonse Bertillon était fils du Dr Louis-Adolphe Bertillon, le créateur du Service de la statistique de Paris, l'un des fondateurs et des premiers professeurs de l'École d'anthropologie de la capitale française, l'auteur de la *Démographie figurée de la France* et du *Dictionnaire des sciences anthropologiques*.

Son frère aîné, le Dr Jacques Bertillon, directeur des *Annales de démographie*, était encore, il y a six mois, chef des travaux statistiques de la Ville de Paris. Vous connaissez ses œuvres nombreuses sur la statistique, les causes de décès dans les villes, la dépopulation, le divorce, la gémellité, le rapport existant entre l'alcoolisme et la tuberculose.

Son cadet, le Dr Georges Bertillon, a publié une thèse intitulée : *De la reconstitution du signalement anthropométrique au moyen des vêtements*.

Tel est le milieu où Alphonse Bertillon est né, où il passera ses premières années.

Avant son entrée au service militaire, il fera un an de chimie

médicale, moitié à Paris, moitié à Clermont-Ferrand. Après, il entrera, comme commis, à la Préfecture de police, en 1879. On l'y occupera, pendant près de deux ans, comme... copiste.

Sans cette double circonstance, le milieu d'anthropologues, de statisticiens, où Bertillon a grandi, et son entrée à la Préfecture de police, la situation lamentable et peu digne dans laquelle l'instruction judiciaire se débattait alors, spécialement au point de vue de l'identification des récidivistes, ne se trouverait sans doute guère changée.

Quelle était donc cette situation ?

Et d'abord, que doit rechercher, établir l'instruction judiciaire ?

Un délit, un crime est-il commis, il faut déterminer qui en est l'auteur.

L'auteur étant connu, il faut l'arrêter, souvent le dépister.

Le coupable étant sous les verrous, il faut, dans bien des cas, fixer son identité.

Enfin, il faut apporter devant le tribunal ou la cour les preuves de sa culpabilité, reconstituer le drame.

C'est l'identification des récidivistes qui attirera d'abord l'attention du jeune Bertillon.

La nécessité d'établir l'identité d'un inculpé s'explique par des raisons multiples. S'il est noté au casier judiciaire, il n'ignore pas que ses antécédents l'exposent à une plus grande sévérité du juge et souvent aux majorations de peine édictées par les lois sur la récidive. Le délinquant professionnel a d'ailleurs rarement un seul méfait sur la conscience. Parfois il a des peines à subir auxquelles il a été condamné par contumace. Ou bien encore, il est expulsé du pays, interdit de séjour (cas très fréquent correspondant à notre surveillance spéciale de la police); il est à la veille d'être relégué, déserteur, évadé de prison, que sais-je ? Actuellement la loi sur la condamnation conditionnelle, connue en France sous le nom de loi Bérenger, a rendu plus impérieuse encore l'identification des prévenus.

Aussi n'est-il pas étonnant que ceux-ci pratiquent et, surtout avant l'invention de l'anthropométrie, pratiquaient l'art de donner le change sur leur identité. Ils se disaient nés dans un pays lointain ou... à Paris, avant 1859, parce que les registres de l'état civil, antérieurs à cette année avaient été brûlés pendant la Commune. D'autres fois ils usurpaient le nom d'un homme honorable, possesseur d'un casier judiciaire vierge. Certains, ainsi que Bertillon le rapporte lui-même, poussaient l'audace jusqu'à décliner l'état civil

de personnes qu'ils avaient antérieurement dévalisées et dont ils avaient noté avec soin les déclarations au cours de leur procès. Citons encore le cas de ceux qui, sous le coup de poursuites pour crime ou pour délit grave, commettaient une infraction légère, afin de se faire mettre en prison sous un faux nom pendant que la police les recherchait au dehors.

Pour combattre ce mal, de quels remèdes disposait-on ?

Le signalement, tel qu'il figure sur les livres d'écrou, les permis de chasse, les livrets militaires ? Je ne retiendrai pas votre attention sur son inanité.

Les marques particulières ? Le plus souvent le registre d'écrou portait et porte encore à leur endroit, le mot : Néant.

Les papiers ? Le vol et le trafic des papiers d'identité ne datent pas d'hier, et déjà, lors des débuts de Bertillon, un dicton populaire attribuait les meilleurs papiers aux voleurs.

Il y avait bien eu, jadis, la marque et plus antérieurement encore l'ablation des oreilles ; mais ces identifications, par trop énergiques, avaient été abandonnées, fort heureusement.

Restait la photographie. C'était encore ce qu'il y avait de meilleur ; mais, sans compter que la physionomie change avec l'âge, et surtout que les malfaiteurs possèdent l'art de la varier rapidement en supprimant ou en laissant pousser barbe et cheveux ou en en modifiant la coupe, la photographie, comme les marques particulières et le signalement d'ailleurs, se prête difficilement au classement. Or, plus de 60,000 portraits encombraient les archives de la Préfecture. On avait bien essayé de les ranger par nature de délit ; mais les résultats avaient été si peu encourageants qu'on avait fini par les reclasser alphabétiquement. Le casier des photographies devenait inutilisable, ou presque, par suite de sa richesse même. Et les interdits de séjour, et les relégués évadés, et les pick-pockets anglo-saxons, et les malfaiteurs internationaux de tout calibre, et tous ceux qui avaient un passé gênant ou un motif quelconque pour garder l'incognito, continuaient de plus belle à endosser des casiers judiciaires à leurs frères, à leurs amis, à des personnages imaginaires, mais aussi, hélas ! à de fort honnêtes gens.

Alors, on imagina autre chose : la prime.

Une prime de 5 francs était allouée aux agents de police, aux gardiens de prison qui reconnaissaient un repris de justice. La prime ne tarda pas à engendrer l'abus. Voici ce que Bertillon en

raconte lui-même (1) : « Aux heures d'arrivée des voitures cellulaires, les entrants sont dévisagés un à un. Ce sont alors des interrogatoires sommaires, des pièges grossiers : « *Ah! Te revoici!* » « *Comment, c'est encore toi, ici!* » — « *Comme il y a longtemps que nous ne t'avons vu, mon vieux.* » Ce « longtemps » peut vouloir dire un mois tout aussi bien que dix ans

» Deux ou trois fois par jour (sur deux cents à deux cent cinquante entrées journalières), quelques récidivistes naïfs se laissent prendre à ces marques d'amitié : « *Tiens, vous me reconnaissez donc? Je n'ai pourtant pas dit mon nom!* »

.....

» Auprès de ceux qui paraissent mettre quelques hésitations dans leurs réponses, on a recours au coup du faux sommier judiciaire :

« *Ah! vous prétendez que vous vous appelez Bernard, Paul, né à Paris, telle année; eh bien, vous n'avez pas de chance : voici le sommier de ce Bernard que vous prétendez être, regardez-le!* »

» Et, ce disant, on présente au prisonnier une fiche de circonstance, couverte de condamnations.

» Bientôt, on offrira aux déterrus un paquet de tabac s'ils avouent leur récidive, et ce singulier marchandage donnera naissance à l'expression « passage à tabac ».

L'expression est restée, mais hélas! la chose a changé.

On ne s'arrêtera pas en si bon chemin.

Hugues Le Roux raconte que les gardiens de prison, tentés par la gratification, demandaient aux vagabonds leur véritable nom et les engageaient à le cacher aux magistrats. « C'était affaire à eux de révéler, sans difficulté, une identité qu'on ne leur avait pas celée. Le prévenu et le gardien partageaient les 5 francs à la sortie. » De là à leur conseiller d'avance de donner un faux nom à leur prochaine arrestation, il n'y avait qu'un pas, souvent franchi (2).

Voilà où l'on en était arrivé, j'allais dire où l'on était tombé.

C'est à cette situation scandaleuse que le jeune commis de la Préfecture mettra fin en substituant l'ordre au chaos, la méthode à l'empirisme, la mensuration franche, sans détours, aux pratiques

---

(1) ALPHONSE BERTILLON, *L'identité des récidivistes et la loi de relégation*. Paris, 1883.

(2) *L'anthropométrie judiciaire à Paris en 1889*, p. 20.

de basse police. N'eût-il rendu que ce service qu'au nom du prestige de la Justice nous lui devrions une gratitude profonde.

Je ne perdrai pas votre temps à vous rappeler par le menu la méthode anthropométrique. L'exposé en a été fait maintes fois. Il en a été question assez longuement ici même, en 1908, à propos d'une communication de notre collègue, M. le Dr Vervaeck, sur les empreintes digitales. Vous ne m'en voudrez pas toutefois de vous esquisser le système à grands traits et de vous rappeler ses origines, que Bertillon a trouvées dans les travaux de notre illustre compatriote Quetelet, auteur de l'*Anthropométrie ou mesure des différentes facultés de l'Homme* et de nombreux mémoires sur la taille, le poids, la loi de croissance de l'Homme, le développement de ses qualités physiques, morales et intellectuelles.

« Il est infiniment probable, écrit Bertillon en 1889 à notre compatriote, M. le juge de Ryckere, que, sans les travaux de cet homme de bien et de génie, je n'aurais jamais pensé à utiliser les mensurations humaines à la reconnaissance d'identité. »

L'anthropométrie, comme procédé d'identification, repose sur les trois principes suivants :

1° *La fixité à peu près absolue de l'ossature humaine à partir de la vingtième année ;*

2° *La diversité extrême de dimensions que présente le squelette humain comparé d'un sujet à un autre ;*

3° *La facilité et la précision relatives avec lesquelles certaines dimensions du squelette sont susceptibles d'être mesurées sur le vivant au moyen de compas d'une construction très simple.*

Après des tâtonnements, nombreux au début, l'inventeur s'arrête aux longueurs suivantes :

1° La hauteur de la taille ;

2° L'envergure des bras ;

3° La hauteur du buste ;

4° La longueur de la tête, qui diffère du diamètre antéro-postérieur en ce que l'extrémité du compas est plantée dans la racine du nez et non sur le front ;

5° La largeur de la tête ou diamètre transverse maximum ;

6° Le diamètre bizygomatique ;

7° La longueur de l'oreille droite ;

8° La longueur du pied gauche ;

9° La longueur du médius gauche ;

10° La longueur de l'auriculaire gauche ;

11° La longueur de la coudée gauche.

La mensuration a lieu au moyen de toises et de compas imaginés ou plutôt perfectionnés par Bertillon.

Le premier service que va rendre l'anthropométrie, c'est de permettre le classement des fiches signalétiques.

S'étant rendu compte que leur classement d'après la méthode synthétique rendrait les recherches impraticables, il conçut, par un trait d'ingéniosité qu'on ne saurait trop admirer, le procédé analytique suivant :

Soit donné une collection de 90,000 fiches. Elle est partagée d'abord en trois parties approximativement égales, selon la taille, c'est-à-dire en 30,000 tailles petites, 30,000 tailles moyennes et 30,000 tailles grandes.

Chacune de ces parties est ensuite divisée à son tour en trois par l'envergure, ce qui donne dans chaque groupe : 10,000 envergures petites, 10,000 envergures moyennes et 10,000 envergures grandes.

Continuant ce fractionnement successivement par chacune des neuf mesures restantes, la collection se réduit, en division finale, à des paquets de  $\frac{90,000}{3^{11}} = \frac{90,000}{177,147}$  ou de moins d'une unité en moyenne.

En réalité, Bertillon ne s'est jamais servi de onze mesures pour classer ses fiches et il n'a pas continué à placer en tête la taille, l'envergure, le buste, mais les mesures les plus sûres, qui sont les diamètres céphaliques et la longueur du médius.

Voilà, Messieurs, en principe le classement bertillonien. Mais il ne suffit pas de classer les fiches; il faut aussi pouvoir les identifier.

En d'autres termes, lorsqu'on découvre dans le casier une ancienne fiche qui semble correspondre à une fiche entrante, il importe de pouvoir déterminer si ces deux documents concernent, oui ou non, un même homme. Bertillon trouvera d'abord un élément d'identification puissant, mais pourtant insuffisant, dans le signalement anthropométrique lui-même.

Il le complétera par trois autres méthodes : la photographie signalétique, les notations chromatiques et le relevé des marques particulières.

Jusqu'à Bertillon, des professionnels libres avaient photographié les prisonniers. Ils les avaient représentés en des poses variées, à des réductions diverses et, bien entendu, ils avaient fait disparaître le plus souvent sous la retouche leurs signes les plus reconnaissables.

Au contraire, le jeune maître les fera photographier exactement de face et exactement de profil, à la réduction invariable du septième (actuellement du cinquième), nu-tête, et toujours sous le même angle; il interdira sévèrement toute retouche. Le portrait de face servira surtout à être montré, quand il échet, à un témoin ou à la victime même d'un délit. Quant au profil, avec ses sommets et ses dépressions, avec les reliefs et les contours si caractéristiques de l'oreille, il aidera considérablement les professionnels dans le travail d'identification.

Les nuances des cheveux, de la barbe, des sourcils, du teint, sont classifiées avec minutie, mais la notation des couleurs de l'iris est surtout originale et remarquable.

Perfectionnant considérablement le système de Broca, Bertillon émet la théorie que voici :

La couleur fondamentale de l'iris est noire, mais elle paraît bleue par transparence, tout comme un tatouage paraît bleu à la surface de la peau. Sur cette couleur fondamentale et spécialement autour de la pupille se dépose souvent un pigment qui, suivant son intensité, est jaune, orangé, châtain ou marron. De là, Bertillon déduit une division des yeux en sept classes :

1. Les yeux impigmentés, c'est-à-dire les iris bleus ou ardoisés;
2. Les auréoles jaunes;
3. Les auréoles orangées;
4. Les auréoles châtain;
5. Les auréoles marron, en cercle;
6. Les auréoles marron avec périphérie semée d'irisations jaune-verdâtre;
7. Les iris marron pur.

Chaque classe ou ton est subdivisée en trois suivant la nuance : *claire*, *moyenne* ou *foncée*. Cette méthode servira à Bertillon non seulement aux fins d'identification, mais surtout, au début, pour classer les fiches des mineurs et des femmes. L'anthropométrie, inutilisable pour les jeunes gens, est aussi difficilement applicable aux femmes à cause de leurs cheveux, qui empêchent de mesurer leurs diamètres craniens. Actuellement les fiches des femmes et des mineurs sont classées à Paris même, et depuis longtemps, par les empreintes digitales.

Tout aussi originale, tout aussi heureuse est la méthode bertillonienne pour relever les signes particuliers, ces indices congénitaux ou traumatiques qui remplacent un peu la marque de jadis, à condition qu'on sache s'en servir. Jusque-là, ils avaient surtout

brillé dans les signalements par leur absence ou par leur notation incolore, telle que *cicatrice au front*, *naevus sur la joue droite*, *talouage à l'avant-bras gauche*. Bertillon les décrira minutieusement en indiquant leur nature, leur forme, leurs dimensions, leur direction et leur emplacement exacts. La cicatrice sur le front devient une *cicatrice rectiligne de 2 centimètres, en direction oblique interne, à 3 1/2 centimètres au-dessus du milieu du sourcil gauche*. Pour économiser du temps et de la place sur les fiches, la description a lieu au moyen d'abréviations et de quelques signes conventionnels.

Voilà, Messieurs, comment fut résolu ce premier problème : l'identification des récidivistes.

Bertillon n'aura pas de peine à démontrer, par les calculs les plus sûrs, qu'il est impossible de concevoir des fiches se rapportant à deux sujets différents et concordant, même dans de très larges limites, par le signalement anthropométrique, par la photographie, par les notations chromatiques, et par trois signes particuliers.

Je n'aurai pas besoin de vous dire que les quatre méthodes, dont l'ensemble forme ce que Lacassagne a baptisé *bertillonage*, n'ont pas été inventées d'un seul coup. La première, l'anthropométrie proprement dite, remonte à l'année 1881 (\*). Peu après on lui accordera la permission de l'expérimenter à la prison de la Santé. Des succès viennent bientôt confirmer son excellence. Aussi, dès décembre 1882, un bureau d'identité, annexé au Service de sûreté, est inauguré par M. Camescasse, préfet de police. En 1883, un compartiment de Bertillon figure à l'Exposition d'Amsterdam. En 1885, ainsi qu'en témoigne sa conférence au Congrès pénitentiaire de Rome, son système est complet et pour ainsi dire définitif. De 1885 à 1890, il perfectionne la photographie signalétique et crée cet admirable outil pour la reconnaissance des poursuivis sur la voie publique : le portrait parlé. C'est le signalement de chaque caractère qui individualise l'homme, y compris l'allure, le langage, l'état social présumé; c'est surtout l'analyse, trait par trait, de chaque partie du visage et de l'oreille droite, de celle qui figure sur le portrait de profil. La description a lieu en termes très simples, car elle s'adresse aux plus modestes agents de l'autorité, qui doivent

---

(\*) Une distraction a fait écrire à Bertillon, dans ses *Instructions signalétiques* (page xi), qu'il avait inventé l'anthropométrie en mars 1879. Il résulte d'une lettre que m'a adressée son sous-chef, M. David, peu après sa mort, que l'anthropométrie date de 1881.

s'exercer à décrire de mémoire, à réciter le signalement du malfaiteur qu'ils sont chargés d'arrêter. De là le nom de *portrait parlé* donné à cette description qui, encore une fois, tient en quelques abréviations, quelques initiales et quelques signes de convention. Quoique loin d'être suffisamment enseigné, des cours de portrait parlé sont professés actuellement dans la plupart des capitales, et le Congrès international de Rome, en 1898, l'a adopté à l'unanimité pour la surveillance des anarchistes.

C'est également entre les années 1885 et 1890 que Bertillon imagine le classement *phonétique* des noms propres, si supérieur au classement alphabétique pur.

En 1887, un arrêté du préfet de police récompense l'inventeur de l'anthropométrie en le nommant chef du Service de l'identification des détenus.

En août 1893, grâce aux brillants résultats obtenus, le service est enfin institué définitivement, tel qu'il fonctionne encore aujourd'hui, par un décret du Président Carnot, sous le titre de « Service de l'identité judiciaire ».

Bertillon a dès lors sous sa direction les sections de l'anthropométrie, de la photographie et des sommiers judiciaires. Il reçoit la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

La même année, il fait paraître son œuvre maîtresse en matière d'identification, ses *Instructions signalétiques*, qui sont traduites dans la plupart des langues.

En 1895, il adjoint aux diverses données de sa fiche anthropométrique, les impressions digitales des quatre premiers doigts de la main droite. Il en augmente graduellement le nombre et, à partir de l'année 1902, fait figurer définitivement les empreintes des dix doigts sur toutes les fiches. Il élimine de sa *classification* les mesures les plus incertaines et n'en garde que cinq : les deux diamètres céphaliques, le médus, la coudée et le diamètre bizygomatique, auxquelles il ajoute les quatre premières empreintes de la main droite.

Les journaux attribuent souvent la paternité de l'emploi des empreintes à Bertillon. C'est une erreur. Les empreintes digitales ont été décrites et classifiées pour la première fois par Purkinje, de Breslau, en 1823. Malheureusement, la découverte de Purkinje, qui mourut prématurément, n'eut pas de résultats pratiques.

L'honneur d'avoir employé, le premier, les empreintes pour certifier l'identité, appartient à un fonctionnaire anglais aux Indes, Sir William Herschell, qui avait été amené, vers 1858, par un

véritable hasard, à en prendre et qui découvrit empiriquement leurs propriétés fondamentales, c'est-à-dire leur spécificité et leur invariabilité de la naissance à la mort.

En 1880, Herschell publia, dans la revue anglaise *Nature*, un article sur les empreintes qui attira l'attention du D<sup>r</sup> Galton, le directeur du laboratoire d'anthropologie de Londres. Or, Galton n'ignorait pas le système Bertillon, et c'est pourquoi il proposa, plusieurs années après, lorsqu'il eut définitivement arrêté ses trois types : *l'arc, la boucle et le tourbillon*, de compléter la fiche anthropométrique par l'adjonction de quelques empreintes, ce qui fut fait d'accord entre les deux savants. A un an ou deux de là, Sir Edward Henry, qui n'avait éprouvé que mécomptes avec l'anthropométrie aux Indes, inventa la première méthode purement dactyloscopique qui ait vu le jour. Toute mensuration en était bannie. Aussi Bertillon ne voulut-il pas en entendre parler, du moins en ce qui concerne les hommes adultes, car, comme je vous l'ai déjà dit, il ne tarda pas à remplacer complètement la notation chromatique de l'iris par les empreintes pour la répartition des fiches des femmes et des mineurs.

Si la classification dactyloscopique de Bertillon, qui est surtout un complément de l'anthropométrie, n'offre rien de bien remarquable, le défunt fut en revanche un grand expert en matière d'empreintes. Les D<sup>r</sup>s Aubert et Forgeot, de Lyon, avaient découvert que nous laissons constamment des empreintes latentes, invisibles à l'œil nu, sur les objets polis. Ils avaient trouvé des procédés, abandonnés partout depuis, du moins je le pense, pour mettre ces empreintes en évidence, et avaient signalé quel bénéfice la justice pouvait retirer — et retire effectivement aujourd'hui, continuellement — de leur trouvaille.

C'est au service Bertillon qu'on essaiera pour la première fois la révélation de ces empreintes au moyen de poudres, révélation qui est encore le procédé de choix adopté partout.

Les empreintes valurent à Bertillon un de ses plus beaux succès, rapporté notamment par notre compatriote, le D<sup>r</sup> Stockis, de Liège, dans sa mémorable étude : *L'identification judiciaire et le signalement international* :

« Un assassin avait laissé dans la chambre du crime l'empreinte de ses doigts sanglants sur une vitre ; c'était le dessin très net de quatre doigts de la main droite. Bertillon photographia et agrandit ces quatre dessins et rechercha dans ses casiers anthropométriques s'il existait une fiche présentant les empreintes digitales corres-

pondant à celles trouvées sur la vitre, recherches justifiées, car il apparaissait que le criminel n'était pas à son coup d'essai et pouvait avoir eu déjà l'occasion d'être signalé au service d'identification de Paris. On ne tarda pas à découvrir la fiche d'un individu, Scheffer, dont les empreintes de la main droite étaient identiques aux traces sanglantes; vingt-quatre heures après le crime, on possédait ainsi le nom et le signalement de l'assassin; ce signalement fut télégraphié à tous les bureaux judiciaires, et quelques heures après, l'assassin était arrêté à Marseille où il s'était réfugié. »

Bertillon n'était pas seulement expert en dactyloscopie. De toutes parts on lui confia les expertises les plus délicates, les plus diverses. Elles l'amènèrent à imaginer des procédés, des méthodes, des appareils nouveaux, et à jeter ainsi les bases de cette nouvelle science, connue sous le nom de *police scientifique*, quoique Bertillon lui préférât le nom plus modeste et mieux approprié de *police technique*. Pour en faciliter la démonstration et l'enseignement, le maître s'était attaché à installer un musée criminel doublé d'un cabinet technologique. Il n'y a pas longtemps, M. Lépine le chargeait de l'organisation de l'*École de police technique*, qui va être remplacée par l'*École de police judiciaire*.

Une des expertises de Bertillon est restée tristement célèbre : c'est l'identification du bordereau dans l'*Affaire*. Vous me pardonnerez, Messieurs, de ne pas y insister.

Enfin — on reste vraiment confondu devant cette prodigieuse activité — Bertillon, créateur de la photographie judiciaire, y apportera perfectionnement sur perfectionnement, non seulement à la photographie signalétique, c'est-à-dire au portrait de face, et de profil et à l'appareil pour le prendre, mais à la photographie des lieux, des empreintes, des traces de toute nature, des documents.

Jadis et encore aujourd'hui en province, lorsqu'un crime est commis, afin de permettre à la cour, au jury, à l'accusation, à la défense, de se rendre compte de l'état des lieux, le greffier en fait la description. Bien rarement on en dresse le plan. Bertillon les photographie et, depuis 1904, après cinq années de travaux de mathématiques et d'essais pratiques, reconstitue le théâtre d'un forfait par la photographie métrique, qui permet à un profane de mesurer sur l'image, à l'aide d'un double décimètre, les distances, ainsi que la hauteur, la largeur, la profondeur de chaque objet représenté.

Vers la même époque paraît son album D. K. V., également une

de ses inventions capitales, pour l'identification sans mensuration, dans les postes de police et de gendarmerie, des expulsés, des interdits de séjour, des repris de justice les plus dangereux.

Pour en finir, je me bornerai à vous citer ses procédés, ses appareils les plus récents :

Le procédé galvanoplastique de la reproduction des empreintes d'effraction, le dynamomètre d'effraction, pour mesurer la force des pesées exercées pour produire l'effraction; l'appareil goniométrique pour redresser, en surface plane, les photographies métriques, c'est-à-dire pour reconstituer mécaniquement la vraie forme du sol; et le dernier appareil, à peine terminé, pour la photographie descriptive et métrique des objets. Cet appareil fournit des photographies montrant l'objet sous trois faces, avec des raccourcis métriques, c'est-à-dire mesurables.

Est-ce tout? Je n'oserais l'affirmer, tellement cet inventeur fut fécond.

Est-il besoin de dire que le maître fit école?

Tout d'abord il s'entoura d'une pléiade de collaborateurs remarquables, MM. Bernadet, Payen, Prunier, Bertrand, Simon, et surtout son sous-chef, son successeur probable, M. David, licencié en sciences physiques et mathématiques, son bras droit en quelque sorte. J'ai la conviction qu'une part de ses inventions doit être attribuée à ces aides dévoués, sans que cette part diminue en rien le mérite du chef.

Il suscite d'ailleurs des émules dans le monde entier, et dix ans à peine après son installation, combien modeste, dans son unique local, sous les combles du Palais de justice, des services anthropométriques fonctionnent depuis l'Inde anglaise jusqu'à La Plata. Je ne connais pas d'exemple d'une invention ayant fait aussi rapidement sa trouée à travers la prudence, la défiance bien connues des administrations publiques. Ce seul fait montre combien la méthode répondait à un besoin impérieux. Depuis lors, certes, l'anthropométrie a perdu beaucoup du terrain qu'a conquis graduellement sur elle sa jeune rivale, la dactyloscopie. Je serai le dernier à le regretter; mais hâtons-nous de le proclamer : sans l'anthropométrie, Galton, Henry, Vucetich et tant d'autres n'eussent peut-être jamais songé à constituer des répertoires pour identifier des récidivistes au moyen des empreintes digitales. Tous les services d'identification, tant dactyloscopiques qu'anthropométriques, doivent donc directement ou indirectement l'existence à Bertillon.

Vous citerai-je les hautes récompenses qu'il obtint à toutes les expositions, les distinctions honorifiques que douze gouvernements étrangers lui octroyèrent? Qu'est-ce que cela ajouterait à sa gloire?

De même, à quoi bon énumérer ses œuvres en matière d'identification? Elles répondent nécessairement à ses inventions.

J'ai essayé de vous dépeindre le créateur de l'identification méthodique. Vous avez pu constater qu'à chacun des quatre problèmes soulevés par l'instruction judiciaire, il a apporté une ou des solutions, de ces solutions ingénieuses, claires, qui sont comme l'apanage de la conception française.

Pour arriver à déterminer qui est l'auteur d'un délit, d'un crime, il perfectionne les procédés de recherche et de révélation des traces.

Pour aider à retrouver, à dépister le coupable, il invente le portrait de face et de profil et le portrait parlé.

Pour l'identifier après son arrestation, il crée de toutes pièces le système anthropométrique et le D. K. V.

Pour permettre de fournir au tribunal, à la cour, des preuves presque vivantes de culpabilité ou... d'innocence, pour reconstituer le drame en un mot, il imagine le dynamomètre d'effraction, la photographie métrique, l'appareil goniométrique, la photographie descriptive.

D'autres vous diront peut-être ce que lui doit l'anthropologie. Je me bornerai à vous citer à cet égard son premier ouvrage, intitulé : *Ethnographie moderne. — Les races sauvages*, et l'un de ses derniers : *L'Anthropologie métrique* <sup>(1)</sup>, publié en collaboration avec le Dr Chervin. Rappelons aussi toutefois l'essor qu'il a donné à la mensuration, les instruments qu'il a conçus dans ce but et qu'emploient tous les anthropologistes, l'énorme trésor de documents accumulés dans ses casiers et qui, grâce à la publication de leurs données essentielles, ont servi de base à mainte étude anthropologique.

Si Bertillon a eu des protecteurs dévoués, des disciples fervents, des admirateurs innombrables, il connut aussi, comme tous les hommes de mérite transcendant, des adversaires parfois redou-

---

(1) Notre collègue M. Ruttiens, a analysé cet ouvrage ici même peu après sa publication.

tables, des détracteurs malveillants, des ennemis acharnés. Nous n'en parlerons pas aujourd'hui. Sa mort est trop récente pour évoquer la critique.

Je ne connais guère sa vie privée, qui passe pour avoir été exemplaire. « Ses seules joies, dit M. le préfet de police Hennion au bord de sa tombe, ses seules joies étaient dans sa famille. »

Un seul trait pourtant de sa vie privée vient de m'être révélé par M. David, à l'obligeance de qui je dois plusieurs mises au point et plusieurs des dates qui précèdent. L'anecdote est trop savoureuse pour que je l'omette, mais je laisse la parole à mon correspondant :

« En 1870, en Normandie, M. Bertillon fut pris pour un espion allemand et conduit à la prison où les gendarmes décousirent la semelle de ses chaussures pour y rechercher les documents compromettants.

» Il fut d'ailleurs relâché le lendemain, mais, me répétait quelquefois M. Bertillon, ce fut là ma première leçon de police technique. »

Au physique, j'ai conservé de Bertillon, que j'ai connu en 1908, le souvenir d'un homme grand, un peu voûté, vaguement gauche, à cause d'une grande timidité qui persistait malgré les années. Le visage était d'une grande beauté. Le front, magnifiquement démesuré, y mettait une clarté intense; les yeux y répandaient une attirante douceur. Ses vêtements, son attitude, ses manières étaient simples. Quoiqu'il fût plutôt taciturne, — ce qu'explique amplement l'habitude de son cerveau, toujours en mal d'inventions, de se replier sur lui-même, — son accueil était d'une affabilité dont je garderai toujours le souvenir reconnaissant. Nous eûmes un entretien à mon arrivée; puis je le revis, presque chaque après-midi, faisant le tour des salles. On m'apprit qu'il ne venait pas au service le matin. A mon départ, nous eûmes une longue discussion, car vous pensez bien que nous n'étions pas d'accord sur le point de savoir s'il faut, oui ou non, combiner la dactyloscopie avec l'anthropométrie dans un service nouveau. Malgré notre divergence de vues, il continua à me témoigner la plus bienveillante amitié. Je pris ensuite congé de son personnel. Je partais. Sur l'escalier qui conduit à son service, je priais son secrétaire, M. Ristori, qui m'avait servi d'instructeur, de lui remettre encore mes hommages de respect et de gratitude. M'avait-il entendu? Toujours est-il que soudain c'est lui que je vis à la place de son secrétaire. Et en ce

moment il me semble encore voir apparaître, dans cette baie de porte, cet homme grand et, pourquoi ne pas le dire? ce grand homme, souriant et les deux mains tendues; il me semble encore le voir descendre les quelques degrés qui nous séparaient; il me semble encore entendre sa voix affectueuse et sentir la chaleur de sa double poignée de main.

. . . . .

Au premier Congrès de police judiciaire, qui s'ouvrira à Monaco, le 14 avril prochain, Bertillon devait être rapporteur. Hélas! une anémie pernicieuse le débilitait depuis des mois et c'est en vain qu'on tenta de le sauver en lui infusant du sang de son cher cadet Georges.

Vous avez pu lire dans le journal *Le Temps* que le D<sup>r</sup> Manouvrier a pesé son cerveau et lui a trouvé un poids de 1,525 grammes, « poids d'autant plus remarquable, dit l'article, que ce cerveau avait été anémié et amaigri par une longue et épuisante maladie ».

Le D<sup>r</sup> Manouvrier aurait l'intention d'en publier plus tard une étude complète.

. . . . .

Bertillon a disparu; mais son œuvre est impérissable et les divers services d'identité, qui lui doivent la vie, sont comme autant de sentinelles placées sur tous les points du globe pour veiller sur sa pérennité.

S'il y a quelque chose de changé dans l'instruction judiciaire depuis trente ans, si nous avons quelque peu regagné sur l'avance qu'avait prise sur nos moyens de défense l'astuce des criminels, si nous pouvons espérer pour bientôt un peu plus de sécurité, si, dans l'enquête policière, les vieux stratagèmes tortueux cèdent le pas, un à un, à la méthode, aux applications de la science, nous n'oublierons pas, sans d'ailleurs diminuer en rien l'importance de la médecine légale, sans méconnaître Ambroise Paré et tant de ses brillants successeurs, que c'est au génial en-allé d'aujourd'hui que nous en sommes redevables.

Non, nous n'oublierons pas que dans le domaine de la police scientifique, de l'identification surtout, Alphonse Bertillon est le principe à qui tout remonte et toujours remontera.

COMMUNICATION DE M. DECROLY.  
ÉPREUVE NOUVELLE  
POUR L'EXAMEN MENTAL ET SON APPLICATION AUX ENFANTS  
ANORMAUX  
(Séance du 29 décembre 1913).

DISCUSSION.

M. VERVAECK. — Je tiens tout d'abord à féliciter M. le Dr Decroly de sa très intéressante étude sur les tests à préconiser pour l'examen mental des enfants anormaux.

L'épreuve nouvelle qu'il présente à cet effet réalise incontestablement un sérieux progrès sur les méthodes utilisées jusqu'à présent pour étudier cette faculté psychique, complexe et délicate entre toutes, qu'on appelle le jugement.

La question est de grande importance, et, en ce qui concerne la criminologie; qui m'intéresse plus particulièrement, il serait de haut intérêt scientifique et pratique de pouvoir évaluer, dirais-je, sinon à l'aide d'une formule mathématique, tout au moins au moyen d'une méthode précise, dont les résultats seraient susceptibles de comparaison, la normalité du pouvoir d'appréciation et de coordination des idées et des faits.

Il est presque de règle chez les délinquants d'observer des anomalies et des insuffisances du jugement, de la volonté et du sens moral, pour ne citer que les principales lacunes de leur esprit, celles qui jouent un rôle souvent décisif dans la genèse de leurs actes délictueux.

Vous voyez combien il serait utile de pouvoir disposer d'un criterium sûr pour pouvoir les analyser et en déterminer la normalité.

Quand j'aurai ajouté que les divers tests qui ont été proposés dans ce but sont inapplicables en anthropologie criminelle et que l'expérience que j'en ai faite ne m'a donné aucun résultat encourageant, vous comprendrez que la communication de notre collègue m'a fortement intéressé.

Si la méthode personnelle qu'il préconise et dont il nous a démontré les heureux résultats dans le milieu scolaire, constitue un sérieux progrès sur ses devancières, elle n'échappe pas, je regrette

de le dire, à quelques objections. Je me permettrai de les exposer brièvement.

Le test des images à classer dans un ordre logique permet-il d'apprécier sûrement la valeur du jugement ?

Je crains que l'épreuve ne soit douteuse dans un grand nombre de cas, parce qu'elle met en jeu une série d'éléments psychiques étrangers à cette faculté; elle dépend donc, en première analyse, de la normalité de ceux-ci, ou plus justement peut-être de leur développement, de leur impressionnabilité.

Prenons un exemple : la « Charité », scène bien choisie et d'interprétation aisée. La compréhension des images suppose une faculté d'observation telle que, à première vue et sans devoir y réfléchir, la portée exacte de chacune d'entre elles soit saisie par le sujet en expérience. Il ne faut pas que l'enfant puisse se tromper sur l'importance relative des détails, sur le rôle des personnages et la portée de leurs gestes; au cas contraire, l'épreuve ne serait pas concluante : or, dans l'appréciation des images entrent en jeu une perception visuelle, un sens des proportions très distincts du pouvoir d'appréciation, des sensations mêmes; en outre, il est nécessaire que le sujet ait vécu une scène analogue et en connaisse le sens pratique.

Des expériences de psychologie pédagogique ont démontré combien différemment les enfants interprètent une image identique; frappés par l'un ou l'autre détail, parfois accessoire, qui leur est familier, ils négligent des éléments plus essentiels dont la portée leur échappe.

Les reconstitutions de « puzzle » en sont une autre preuve. Alors que certains sujets y arrivent sans efforts, d'autres, plus intelligents, plus observateurs, n'y réussissent guère. Ces différences d'impressionnabilité visuelle paraissent dépendre d'un élément psychique assez complexe, comparable, toutes proportions gardées, à ce qui fait le coup d'œil de l'artiste.

On peut aussi faire à la méthode préconisée par notre collègue un reproche d'exécution : les images proposées ne devraient pas pouvoir être interprétées ou placées différemment; cela tient évidemment à une imperfection du dessin ou au manque de simplicité de la scène choisie.

Malgré ces objections, qui n'entament pas le principe de la méthode, mais la manière dont elle est présentée, je crois que le test de M. le Dr Decroly peut rendre de sérieux services et est très susceptible de perfectionnement. Puisse l'ingéniosité de notre

collègue nous fournir aussi un test pratique du sens moral, je lui en serais particulièrement reconnaissant

M. JACQUES fait observer qu'il n'est pas surprenant de voir l'emploi des tests ne point donner de résultats lorsqu'on les applique aux délinquants. La mentalité de ceux-ci est bien différente de celle des enfants, et les défauts de jugement et d'analyse observés sont presque toujours le fait d'erreurs volontaires, de duplicité. Ils redoutent les examens dont ils ne saisissent pas le but et deviennent alors de véritables simulateurs.

M. BORGERHOFF. — J'ai tout lieu de croire, d'après mon expérience déjà longue des prisonniers, que ceux-ci seront généralement sincères si on leur donne des tests à résoudre, surtout après que leur cause sera définitivement jugée. Il y en a pourtant qui continuent à se méfier de l'autorité, même après leur condamnation, et dont on peut légitimement suspecter la sincérité quand on les invite à répondre à des questions. Je crois que l'observation de M. le Prof Jacques vaut davantage pour les tests verbaux que pour les tests en images.

D'autre part, il convient de tenir compte de la timidité. La timidité peut empêcher un enfant de fournir une solution qui est pourtant dans son esprit.

Je me rappelle que la timidité m'a joué le tour suivant à mon entrée en septième de l'athénée. Le professeur de français avait corrigé notre premier devoir et avait distribué à chaque élève le sien, revêtu du chiffre qui en indiquait le mérite. J'avais la cote 3, équivalente à « bien ». De la chaire, le professeur me demande soudain : « Quel est le chiffre marqué sur votre devoir ? » Quoique le chiffre, au crayon bleu, fût très lisible et très apparent, je ne pus répondre. La timidité me paralysait. Il est vrai que j'avais été élevé à la campagne, presque seul, et que je me trouvais tout à coup dans une classe, au milieu d'enfants de la ville. J'en étais absolument désorienté. Néanmoins, je fus encore victime plus d'une fois de ma timidité, longtemps après.

Certes, je crois que la timidité constitue un obstacle plus grand à la solution d'un test verbal que d'un test en images. Néanmoins, j'ai la conviction qu'elle doit bien souvent empêcher un enfant, à elle seule, de résoudre toute espèce de test.

M. VERVAECK. — Les délinquants examinés au laboratoire de la

prison de Forest, sont tous condamnés; leur sort étant fixé, ils ont peu d'intérêt à ne pas se prêter aux expériences psychologiques; on doit toutefois se méfier de leur esprit de dissimulation et tenir compte aussi de leur défiance, très naturelle chez des récidivistes dont certains méfaits peuvent être ignorés.

M. MENZERATH. — Les critiques que vient de formuler M. Vervaeck contre le test de M. Decroly ne me semblent pas être fondées; car là où il s'agira d'un jugement, nous aurons toujours des facteurs secondaires (reproduction, assimilation, etc.). Il est impossible d'imaginer un jugement pur, dégagé de ces facteurs. Quant à la possibilité de donner des solutions multiples à un même problème, je n'y vois aucun inconvénient; on aura ainsi souvent l'occasion de rencontrer une interprétation originale, qui certes doit compter comme solution de la tâche.

Le test comme tel me semble très heureux et digne d'être vérifié. Il n'est pas infallible, et l'observation de M. Jacques est justifiée; il est évident qu'il est des cas où le sujet a un intérêt à « jouer l'imbécile », comme certains traumatisés que j'ai soumis à un test analogue. Dans ces conditions, il était extrêmement difficile de déterminer si les fausses interprétations sont la conséquence d'un état démentiel réel ou d'une démence simulée. Mais tout cela n'a pas d'importance pour l'enfant. Ce test est applicable aux anormaux, et peut-être surtout à ceux-là; car nous devons tâcher de nous dégager de ces appréciations générales souvent erronées données par l'observation purement clinique des anormaux. Avec énergie je proteste contre un article paru dans l'*Encéphale* du 10 février 1914, article dû au Prof<sup>r</sup> Gilbert Ballet et au Dr Genil-Perrin, qui prétendent que l'entreprise d'une psychopathologie expérimentale est absurde. Chose curieuse, les Français ne tiennent pas compte de l'œuvre d'Alfred Binet, — car il ne faut pas oublier que les tests de Binet étaient conçus d'abord pour la mesure des intelligences faibles, — et il ne faut pas connaître les résultats remarquables de Kraepelin et de son école, de l'école de Zurich (Jung, Riklin, etc.), le précis de Gregor, les travaux de Sommer et de l'école de Giessen et tant d'autres pour poser de telles affirmations.

Nous avons pour devoir d'encourager ces recherches et de tâcher d'arriver finalement à une méthodologie expérimentale qui tiendra compte de toutes les modalités. L'œuvre négative de critiques

railleuses ne comptera pas à côté des résultats obtenus par une expérimentation intelligemment combinée.

M. L. DE KEYSER. — Je pense que l'épreuve imaginée par M. Decroly constitue un progrès sérieux dans l'examen des enfants anormaux et arriérés. J'espère que notre excellent collègue voudra bien nous apporter dans quelque temps des statistiques portant sur un nombre beaucoup plus considérable d'examinés, car les chiffres qu'il nous donne sont, me semble-t-il, insuffisants — comme il le reconnaît du reste lui-même — pour asseoir des conclusions. Cependant j'aurais quelques remarques à faire. Et d'abord sur la valeur de l'épreuve elle-même. Car, contrairement à l'opinion que vient d'exprimer M. Menzerath, cette épreuve ne porte pas seulement sur le jugement de l'enfant : elle est influencée par des facteurs importants, parmi lesquels il faut donner une valeur sérieuse à l'entraînement. C'est ainsi que des enfants auxquels on aura souvent montré des histoires sans paroles, arrangeront en ordre logique, rapidement et très jeunes, des épreuves comme celles que nous propose M. Decroly.

Un autre point mérite également que l'on s'y arrête. M. Decroly note avec soin le temps nécessaire à chacun des enfants pour terminer convenablement l'épreuve. Il peut y avoir pourtant de très grandes variations, sans cependant qu'un enfant lent soit nécessairement un arriéré, ni même une intelligence inférieure à celle d'un enfant rapide. Il peut s'agir là, en dehors d'une question de caractère, d'une question de timidité, de crainte et non pas d'incompréhension. Je ne puis donc accepter le temps comme critérium qu'à la condition de lui donner une grande élasticité. Comment s'assurer que l'enfant ne connaît pas l'épreuve, et cela avec certitude ? Nous ne devons pas oublier, en effet, que soit par amour-propre, soit pour toute autre raison, l'enfant est loin d'être toujours sincère. C'est là un fait d'observation, et ceci ne doit pas être négligé.

M. DECROLY. — Les observations de M. Vervaeck sont justifiées : je les ai soulevées moi-même dans mon exposé ; il y a, en effet, d'autres aptitudes que le jugement logique, qui interviennent dans cette épreuve, mais on ne peut l'éviter ; il en est de même dans toute expérience psychologique, si simple soit-elle en apparence ; ainsi, dans la détermination de l'acuité visuelle ou tactile, on examine autre chose que le degré de sensibilité à la lumière

au contact, notamment l'attention volontaire et l'intérêt, et il faut compter avec la fatigue, l'entraînement et l'habitude du sujet, son émotivité, etc.

Ce sont là des conditions inhérentes à toute expérience et qu'il faut s'efforcer de compenser en opérant dans des conditions quasi identiques, et en comparant les sujets entre eux.

Pour ce qui concerne les séries qui prêtent à équivoque, j'ai signalé qu'on les éliminait autant que possible ou qu'on comptait les réponses, sinon comme parfaites, au moins comme admissibles.

Avec M. Jacques, je suis porté à croire que les délinquants essayeront de truquer; mais je pense avec M. Vervaeck que si l'examen est fait après la condamnation, cette éventualité sera moins à craindre, et, avec M. Borgerhoff, qu'elle le sera moins en tout cas qu'avec le questionnaire en usage.

Je suis heureux d'avoir entendu M. Menzerath attribuer un avantage au test de logique que je propose, pour la raison même qu'il est complexe et donne le champ à des réponses originales.

Cela est un encouragement à continuer mes recherches et par conséquent à augmenter le nombre de sujets, comme le demande M. De Keyser.

Je partage l'avis de celui-ci, qu'il faut tenir compte de ce que le thème peut être déjà connu; seulement, cette cause d'erreur est contrebalancée en faisant faire plusieurs séries; de même, je ne puis nier que l'influence du milieu et de l'exercice agissé sur l'aptitude de l'enfant, et j'ai souligné que les enfants de la classe aisée l'emportaient sur ceux de la classe laborieuse. Sur ce point, j'aurai à revenir dans une étude ultérieure qui n'est pas terminée et qui montrera, je l'espère, que l'objection faite aux tests verbaux de Binet perd une partie de sa valeur.

Quant aux types lents, je ne suis pas entièrement d'accord avec M. De Keyser. A résultat égal, le type lent, bien caractérisé et toujours lent, sans être un anormal bien entendu, ne peut être considéré comme supérieur au type rapide.

La timidité, dont a parlé M. Borgerhoff, est certes un élément qu'il ne faut pas négliger: c'est à l'expérimentateur, à se rendre compte de son influence. En tout cas, ce genre d'épreuve amusante et où le langage n'a que peu de chose à faire, met l'enfant bien plus à l'aise que des questions auxquelles il n'a qu'une réponse verbale à donner.

La discussion est close et le président remercie ses collègues qui ont bien voulu prendre la parole dans le débat.

## RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

Les statuts imposent à votre Secrétaire le devoir de vous faire rapport sur l'activité de la Société à l'expiration de chacun des exercices. C'est là une charge particulièrement agréable lorsque, comme c'est le cas cette année, sa vitalité s'est particulièrement affirmée, tant par le nombre que par la valeur des travaux présentés. Notre *Bulletin* comporte cette année 561 pages et son importance eût été notablement plus grande si toutes les communications avaient pu y être publiées *in extenso*. Un certain nombre de travaux furent l'objet de discussions importantes et des plus intéressantes.

Alors que le Folklore depuis de nombreuses années paraissait quelque peu négligé par nos membres, nous assistons actuellement à une véritable renaissance des études sur ce sujet si intéressant et souvent plein d'imprévu. Il semble que ce soit là le reflet d'un mouvement qui s'est accusé il y a quelque temps déjà et qui paraît conquérir peu à peu le public, si l'on en juge par le succès remarquable obtenu par l'exposition de l'imagerie populaire organisée actuellement à Anvers par un de nos membres les plus récents, M. Van Heurck. Celui-ci nous a déjà communiqué un travail fort intéressant sur sainte Gertrude et les souris.

La même légende avait déjà été signalée dans l'une des deux communications faites par M. Chalon sur quelques fontaines miraculeuses et quelques coutumes curieuses en Belgique.

M. G. Cumont nous parla également du folklore religieux en Brabant et en Hainaut.

Enfin, M. Sibenaler nous a présenté des « pickfilchen », objets populaires du Luxembourg, en poterie, dans lesquels on pourrait retrouver sans doute une survivance de coutumes phalliques. La discussion qui suivit cette présentation donna l'occasion à M. Heupgen de préciser certains points du folklore montois. Je rangerai également parmi les communications ayant trait au folklore, le travail de M. P. Menzerath sur les légendes étiologiques, travail dans lequel notre excellent collègue s'est attaché à rechercher et à fixer l'origine, souvent linguistique, des légendes les plus populaires et les mieux consacrées.

En ethnologie, nous avons entendu une très belle conférence de

M. Rouma, qui nous a parlé longuement des Indiens Quitchouas et Aymaras qui habitent les hauts plateaux de la Bolivie. Cette communication, très documentée, nous a valu une remarquable leçon de physiologie sur le mal des montagnes, par M. Paul Heger. Les deux intéressantes communications de M. Menzerath sur un phénomène d'optique paradoxal et sur les illusions optiques rentrent-elles dans le cadre de la physiologie ou dans celui de la psychologie? Je pense connaître l'opinion de notre collègue psychologue à ce sujet. Peut-être pourrions-nous dire, pour satisfaire toutes les opinions, que ces sujets se trouvent aux frontières de ces deux branches de la science expérimentale, puisque la psychologie, comme nous l'a déjà démontré M. Menzerath, est devenue une science expérimentale.

En anthropologie, nous avons eu la bonne fortune d'une communication remarquable de M. Fraipont sur l'importance des caractères de l'astragale chez l'homme fossile. Ce travail a confirmé les observations de Boule et de Henri Martin, comme le rappelait M. Houzé, et prouve une fois de plus que la locomotion de l'Homme quaternaire différait sensiblement de la locomotion droite de l'Homme actuel. Il marchait comme l'anthropoïde actuel, c'est-à-dire les genoux fléchis et en appuyant sur le bord interne du pied.

M. Houzé nous a communiqué les résultats de ses patientes études sur les Francs de la nécropole de Cibly, études qui font remonter celle-ci aux premiers Mérovingiens, c'est-à-dire au VI<sup>e</sup> siècle.

M. de Munck nous a fait part de quelques trouvailles faites à Mons et qui semblent indiquer l'existence d'une station néolithique dans cette ville. M. de Munck profita de l'occasion pour protester contre l'indifférence avec laquelle les pouvoirs publics laissent se faire les travaux publics, sans qu'aucune mesure ne soit prise en vue de la conservation des objets intéressant l'histoire, l'archéologie et les sciences naturelles, mis à jour par ces travaux.

Les questions de l'hérédité criminelle et des influences mésologiques ont donné lieu à deux communications remarquables : l'une de M. Vervaeck sur l'hérédité criminelle, l'autre de M. Boulenger sur l'influence du milieu sur l'Homme. Ces travaux très documentés et fortement pensés furent l'objet d'une discussion approfondie dont vous avez tous, j'en suis persuadé, gardé le souvenir.

Nous rattacherons à ce sujet le travail de M. Decroly sur l'exa-

men mental et son application aux enfants anormaux, travail dans lequel l'auteur fait part d'idées personnelles très intéressantes.

Notre dévoué collègue M. Huart-de Loë a continué, comme par le passé, à nous donner le résumé des travaux importants d'anthropologie parus en langue française. Permettez-moi à ce sujet d'exprimer un regret, c'est de ne point voir jusqu'à présent les travaux en d'autres langues résumés de la même façon.

Selon l'usage, notre Société s'est fait représenter aux réunions scientifiques internationales où elle avait été conviée, et c'est ainsi que notre ancien président M. Jacques assista au XXIII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, qui se tint à Gand. Il nous en fit un rapport détaillé et très intéressant.

Pour terminer, je dois faire une mention spéciale de la belle conférence que nous donna M. Jean De Mot sur les formes primitives de l'habitation en Grèce et en Italie.

Cette conférence et celle de M. Rouma, illustrées de nombreuses projections, eurent un succès considérable, qui s'affirma par le nombre et la qualité des auditeurs, et par les appréciations de la presse. Ce succès est très encourageant, et nous comptons organiser chaque année une ou deux conférences publiques; nous attirerons ainsi l'attention du public et des pouvoirs constitués sur notre Société et le but qu'elle poursuit. Cela ne pourra qu'encourager nos travailleurs et nous amener de nouveaux adhérents. Et ici nous touchons à un point faible de notre Société, le recrutement de nos membres. Les pertes que nous faisons chaque année par suite de décès ou de démissions sont à peine compensées par de nouvelles admissions. Non seulement ce fait menace nos finances, mais risque de cristalliser notre activité scientifique, en la limitant toujours aux mêmes membres et en en restreignant l'intérêt à des questions se limitant forcément aux seuls sujets d'études de l'élément vraiment actif. Je me permets d'attirer tout particulièrement votre attention sur ce point extrêmement important. Une propagande individuelle incessante est indispensable, et notre activité est assez diversifiée pour attirer à nous des personnalités de cultures différentes : avocats, ingénieurs, médecins, psychologues, linguistes, archéologues, etc. La linguistique, l'américanisme, pour ne citer que ces deux branches de l'anthropologie, n'ont plus guère de représentants chez nous. Et vous rappellerai-je combien sont rares les communications se rapportant à notre Colonie? Si nous voulons continuer à marcher de l'avant, à rendre plus vivante encore la Société d'anthropologie de Bruxelles, nous devons, cha-

cun dans notre sphère, nous efforcer d'attirer à nous des adhérents nombreux et actifs.

Je terminerai ce rapport en adressant un souvenir ému à nos disparus, au Prof<sup>t</sup> Thiriart, qui fut des nôtres aux premières heures de la Société, à Hector Denis, dont nous avons tous présente à la mémoire la grande bonté, à Houtstont et enfin au R. P. Van den Gheyn et à Jean De Boeck, qui ont laissé un grand vide parmi nous et dont M. Vervaeck et notre président ont retracé, en termes élevés, la brillante carrière scientifique et les belles qualités de cœur qui les distinguaient.

NOMINATION D'UN MEMBRE CORRESPONDANT ÉTRANGER. — Sur la proposition de M. Vervaeck, on vote l'admission de M<sup>me</sup> Gina Lombroso-Ferrero au titre de membre correspondant étranger.

#### RENOUVELLEMENT DU BUREAU.

Le bureau est constitué comme suit pour l'année 1914.

*Président* : M. E. Houzé.

*Vice-présidents* : M. Vervaeck.

M. G. Cumont.

*Secrétaire-général* : M. L. De Keyser.

*Secrétaire-adjoint* : M. Laitat.

*Trésorier* : M. A. Halot.

*Bibliothécaire* : M. Huart de Loë.

*Conservateur des collections* : M. De Pauw.

La séance est levée à 10 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> heures.

---